

solidement maintenus dans la position correcte pour la prise de deux vues simultanées destinées à une vision stéréoscopique, les deux objectifs étant à une distance l'un de l'autre sensiblement égale à l'écartement des yeux avec leurs axes parallèles, et à la même hauteur dans la direction de l'axe des films.

Pour permettre le déclenchement simultané des deux appareils, une barrette coulissante 64 munie de deux taquets 64A, 64B est montée contre la face arrière de la plaque 60 où elle est maintenue par un ergot à tête élargie 65 traversant une fente allongée 66 de cette barrette. La barrette 66 se termine par un bouton poussoir 67 traversant une oreille latérale 68 de la plaque 60. Lorsque les deux appareils A et B sont en place, leurs deux poussoirs de déclenchement 15A, 15B sont en contact avec les deux taquets 64A, 64B de la barrette coulissante. En appuyant sur le bouton 67, on déclenche les deux appareils en même temps.

Ainsi est réalisé un dispositif simple et bon marché permettant d'obtenir des vues stéréoscopiques très satisfaisantes.

Il va de soi que sans sortir du cadre de la présente invention, on peut apporter des modifications au mode de réalisation qui vient d'être décrit. Par exemple, l'invention pourrait être appliquée à des appareils de plus grande dimension et de forme habituelle, le coulisseau pourrait commander un obturateur d'un autre type, et certaines de ses fonctions, telles que l'armement ou le comptage d'images, pourraient être supprimées. Dans l'exemple décrit, on pourrait utiliser la pièce 58 pour actionner le déclencheur. Dans ce cas, l'extrémité 15 du déclencheur ne ferait pas saillie à l'extérieur tandis que l'extrémité de la pince pénétrerait dans la fente du boîtier pour appuyer sur le déclencheur.

#### RÉSUMÉ

La présente invention a pour objet :

1° Un appareil photographique à film dans lequel toutes les opérations préparatoires au déclenchement de l'obturateur pour la prise de vue, telles qu'avancement du film, armement de l'obturateur, comptage des images, sont commandées par les mouvements rectilignes entre deux positions extrêmes d'un organe coulissant manœuvré directement par l'utilisateur.

2° Des modes de réalisation d'un appareil tel que spécifié sous 1°, présentant notamment les particularités suivantes, séparément ou en toutes combinaisons possibles :

*a.* L'organe coulissant a la forme d'un volet allongé se déplaçant dans le sens longitudinal;

*b.* L'organe coulissant porte une ou plusieurs griffes articulées disposées de façon à s'engager dans des trous percés sur les bords du film et à faire avancer celui-ci lorsque l'organe coulissant

se déplace dans un sens, et s'effaçant grâce à leur articulation en glissant sur la surface du film lorsque l'organe coulissant se déplace dans l'autre sens;

*c.* L'obturateur est un obturateur à rideau constitué par une plaque percée d'une fenêtre et se déplaçant linéairement derrière l'objectif dans la même direction que l'organe coulissant;

*d.* L'obturateur spécifié sous *c* est relié à l'organe coulissant par un ressort qui se tend lorsque, l'obturateur étant accroché au déclencheur, on amène l'organe coulissant dans la position de prise de vue, de sorte que, lorsqu'on agit sur le déclencheur, ce ressort déplace l'obturateur dont la fenêtre découvre alors l'objectif pendant le temps voulu;

*e.* En revenant à la position de repos, l'organe coulissant pousse l'obturateur spécifié sous *c* jusqu'à une position où il est accroché par le déclencheur;

*f.* Le volet coulissant spécifié sous *a* couvre l'entrée de la chambre noire et il est pourvu d'une fenêtre qui ne découvre cette entrée que lorsque le volet est dans une position extrême pour la prise de vue;

*g.* Chaque chargeur de film est constitué par une simple boîte pourvue d'une fente pour le passage du film et d'un ressort roulé intérieur entourant le film, ce ressort étant fixé à une de ses extrémités le long de ladite fente, tandis que son extrémité libre est repliée sur elle-même vers l'extérieur de façon à former un bord arrondi;

*h.* Le chargeur est tel que spécifié sous *g*, mais le ressort est remplacé par un système comprenant deux ressorts relativement légers, s'appuyant sur les marges latérales percées du film et dont les extrémités sont retournées ainsi que spécifié sous *d*, et un ressort extérieur plus fort et plus court sur lequel s'appuient les deux ressorts ci-dessus;

*i.* L'organe coulissant porte un cliquet ou organe équivalent qui actionne une roue à rochet constituant le compteur d'images;

*j.* Le volet coulissant mentionné sous *a* est percé d'une fenêtre qui, dans la position de prise de vue, découvre le viseur;

*k.* Le volet coulissant est percé d'une fenêtre munie d'un oeillet coloré qui se place dans l'axe du viseur lorsque le volet est dans la position de repos;

*l.* L'appareil est de petite dimension;

*m.* Le boîtier de l'appareil a une forme effilée vers le bas où il porte un embout percé d'un trou fileté permettant d'y fixer par exemple une pointe de stylographe ou un pied;

3° Un dispositif pour prise de vue stéréoscopique constitué par deux appareils de petite dimension tels que spécifié sous 1° et 2° montés dans la position voulue sur un support commun